



227756 - Quel sera le sort au jour de la Résurrection de celui qui ignore la vérité et n'aura pas entendu parler de l'islam?

question

Je m'interroge au sujet des chiites et des Batinides qui se disent avoir raison et ne trouvent personne pour les guider vers la vérité, et à propos des polythéistes qui n'ont jamais entendu parler de l'islam pour savoir s'ils vont séjourner éternellement en enfer ou si Allah leur enverra des messagers pour leur indiquer la vérité.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La justice et la miséricorde d'Allah le Très-haut font qu'Il ne châtie personne avant de lui montrer la preuve (de la vérité). Sous ce rapport, Allah Très-haut dit: **Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messenger.** (Coran,17:15)

D'après Abou Hourayrah, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Au nom de Celui qui tient l'âme de Muhammad en Sa main, tout juif et tout chrétien de cette communauté (humaine) qui auront entendu parler de moi et mourront sans avoir cru en moi et en mon message, iront en enfer.** (Rapporté par Mouslim,240)

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **On en déduit que celui n'a pas reçu l'appel de l'islam sera excusé.** Extrait de Charh Mouslim (2/188)

Les mêmes justice et miséricorde divines qui veulent qu'Allah ne punit pas celui qui n'a pas reçu l'appel de l'islam veulent que seule une âme musulmane entre au paradis, comme l'affirme ce hadith authentique du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **N'entrera au paradis qu'une âme musulmane.** (Rapporté par al-Bokhari,3062) et par Mouslim , 111)



Cela étant, quel sera le statut du mécréant qui n'aura pas reçu l'appel de l'islam au jour de la Résurrection?

La réponse est que la Sunna a expliqué le statut de ceux-là puisqu'elle enseigne qu'Allah les mettra à l'épreuve au jour de la Résurrection et que celui qui acceptera de s'y soumettre entrera au paradis et celui qui la refusera ira en enfer. »

D'après al-Aswad ibn Sariie, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Voici les sorts respectifs de quatre personnes au jour de la Résurrection: un homme sourd qui n'entend rien, un homme débile d'esprit, un vieillard et un homme mort au cours de la période (d'interruption de la succession des messagers).** Le premier dira :Maître! l'Islam arriva au moment où je n'entendais rien.Le deuxième dira: l'islam arriva à un moment où les enfants me lapidaient à l'aide de crottins de chameau. Le troisième dira : l'islam arriva à un moment où je ne saisisais plus rien.Quant à celui qui est mort au cours d'une période d'interruption, il dira : Maître! Aucun de Tes messenger ne s'est adressé à moi. Allah prendra sur eux l'engagement à Lui obéir puis enverra quelqu'un leur dire d'entrer en enfer...Au nom de Celui qui tient l'âme de Muhammad en Sa main, s'ils s'y entraient , ils n'y trouveraient fraîcheur et paix. » (Rapporté par Ahmad dans al-Mousnad, (26/228).Il a rapporté encore d'Abou Hourahyrah un hadith pareil avec la seule différence qu'il dit à la fin: **Celui qui entre y trouve fraîcheur et paix et celui qui refuse d'y entrer y sera attiré.** al-Mousnad,26/230)

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Les hadiths abondent dans ce sens de sorte à se consolider mutuellement. Les maîtres en la matière les ont vérifiés.C'est le cas d'al-Bayhaqi, d'Abdoul Haqq et d'autres qui ont vérifié le hadith d'al-Aswad ibn Sariie.La chaîne des rapporteurs du hadith d'Abou Hourayrah est ininterrompue et sûre.**
Extrait d'ahkaam ahl adh-dhimmah (2/1149)

Ibn Kathir (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Certains des hadith cités dans ce chapitres sont authentiques d'après les précisions données par bon nombre d'ulémas. D'autres sont bons. D'autres encore sont faibles mais ces derniers sont consolidés par les premiers.Si les hadith abordant le chapitres se consolident mutuellement , celui qui les étudie peut**



en tirer une preuve. Extrait de Tafsir Ibn Kathir (5/58)

Ibn Hadjar (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: **L'épreuve à infliger au fou est vérifiée ainsi que celle prévue pour la personne morte pendant la période de l'interruption, et ce grâce à des voies authentiques.** Extrait de Fateh al-Baari,3/246) et jugé authentique par al-Albani dans silsilatoul ahaadith as-sahiihah (3/418-419)

Cet avis est jugé mieux argumenté par un bon nombre d'ulémas confirmés tel Cheikh al-islam, Ibn Taymiyah dans al-Djawaab as-sahiih (2/298) et Ibn al-Qayyim dans ahkaamou ahli adhimmah (2/1137) et Ibn Kathir dans Tafsir Ibn Kathir (5/58) et d'autres.

Ce jugement s'applique globalement puisque nous ne pouvons pas dire à propos d'une personne déterminée qu'elle sera excusée ou qu'elle sera éprouvée au jour de la Résurrection ou pas.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Allah jugera Ses fidèles serviteurs au jour de la Résurrection avec équité et sagesse et ne châtiara que celui auquel les messagers auront apporté la preuve...Voilà ce qui est admis par l'ensemble des créatures.Quant à savoir si unTel ou unTel auront reçu la preuve ou pas, voilà une question que seul Allah est habilité à traiter avec Son fidèle serviteur (concerné). Le devoir de ce dernier est de croire que toute personne qui adhère à une religion autre que l'islam est un mécréant et qu'Allah le Transcendant et Très-haut ne châtiara personne avant qu'un messenger lui apporte la preuve.Voilà ce qu'il faut retenir globalement.Quant à la personnalisation, on s'en remet à la science et au jugement d'Allah le Puissant et Majestueux.** Extrait de Tariiq al-hidjratayn,2/900.

Quant au musulman fermement engagé qui applique l'islam intérieurement et extérieurement mais que son ignorance entraine à errer dans certaines questions religieuses et qui ne trouve personne pour lui indiquer la vérité et ne peut en aucun cas obtenir le savoir lui permettant de se rendre compte de ses erreur, celui-là reste musulman grâce à son adhésion initiale. On ne peut l'exclure de l'islam que quand une preuve irréfutable indique qu'il ne bénéficie d'aucune excuse.Autrement, il reste excusable aussi bien ici-bas que dans l'au-delà car Allah ne châtiara que celui a reçu la vérité et l'a rejetée. Se référer à la réponse donnée à la question n° [111362](#) et



à la réponse donnée à la question n° [104412](#) pour plus de détails sur ce point.

Allah le sait mieux.